



Service des affaires communales

Taconnerie 7
1204 Genève

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 26 mars 2019

Présents : M. Taimoor ALIASSI (S), M. Pascal ALTENBACH (UDC), Mme Ariane ARLOTTI (EàG), M. Jean-Luc von ARX (DC), M. Omar AZZABI (Ve), M. Régis de BATTISTA (S), Mme Fabienne BEAUD (DC), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Pierre de BOCCARD (PLR), M. Simon BRANDT (PLR), Mme Anne CARRON (DC), Mme Maria CASARES (S), M. Jean-Pascal CATTIN (MCG), Mme Alia CHAKER MANGEAT (DC), Mme Renate CORNU (PLR), Mme Laurence CORPATAUX (Ve), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), M. Guy DOSSAN (PLR), Mme Daniela DOSSEVA (MCG), Mme Annick ECUYER (EàG), Mme Hélène ECUYER (EàG), M. Sami GASHI (HP), M. Morten GISSELBAEK (EàG), M. Stefan GISSELBAEK (PLR), Mme Corinne GOEHNER-da CRUZ (S), M. Alfonso GOMEZ (Ve), M. Olivier GURTNER (S), M. Jean-Philippe HAAS (MCG), M. Pascal HOLENWEG (S), M. Ahmed JAMA (S), M. Alain de KALBERMATTEN (DC), Mme Uzma KHAMIS VANNINI (Ve), Mme Christina KITSOS (S), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), Mme Véronique LATELLA (PLR), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Laurent LEISI (HP), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), M. Didier LYON (UDC), Mme Danièle MAGNIN (MCG), M. Georges MARTINOLI (PLR), M. Antoine MAULINI (Ve), Mme Yasmine MENÉTREY (MCG), M. François MIREVAL (S), M. Léonard MONTAVON (DC), M. Michel NARGI (PLR), M. Jacques PAGAN (UDC), M. Daniel-Dany PASTORE (MCG), Mme Maria PÉREZ (EàG), Mme Hanumsha QERKINI (Ve), M. Nicolas RAMSEIER (PLR), Mme Patricia RICHARD (PLR), M. Lionel RICOU (DC), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), Mme Michèle ROULLET (PLR), M. Gazi SAHIN (EàG), M. Vincent SCHALLER (HP), M. Pierre SCHERB (UDC), Mme Albane SCHLECHTEN (S), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Daniel SORMANNI (MCG), Mme Brigitte STUDER (EàG), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Luis VAZQUEZ (S), M. Jean ZAHNO (UDC), M. Thomas ZOGG (MCG)

- 1) Biffer ce qui ne convient pas
- 2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas
- 3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).
- 4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désigné(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/ont à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire

A pris la délibération suivante, qui sera affichée le 4 avril 2019

Objet: PR-1187 I

Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de neuf crédits d'études et de réalisations terminés, cinq crédits complémentaires pour un montant total brut de 1 234 655,12 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

– 410 099,19 francs pour les études et la réalisation de la réhabilitation des installations de ventilation et de chauffage du Musée Rath situé place de Neuve 1 (proposition PR-117 votée le 15 janvier 2002, proposition PR-536 votée le 5 juin 2007 et proposition PR-639 votée le 1er décembre 2009);

– 568 729,90 francs brut pour les études et la réalisation de l'agrandissement et la transformation de l'espace de vie infantine Le Gazouillis situé rue Lamartine 2 (proposition PR-495/9 votée le 20 mars 2007; proposition PR-652/7 votée le 23 juin 2009 et proposition PR-804/1 votée le 23 mai 2011);

– 56 722,92 francs brut pour la construction et la rénovation de collecteurs de l'avenue du Mail (proposition PR-753/3 votée le 23 mai 2011);

– 72 419,90 francs pour l'installation d'un système de réduction et de régulation de tension de l'éclairage public (proposition PR-694/2 votée le 16 septembre 2009);

– 126 683,21 francs brut pour la reconstruction d'une passerelle et de collecteurs situés au bois de la Bâtie (proposition PR-367 votée le 10 novembre 1998);

Les dépenses complémentaires prévues seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense supplémentaire sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

Date : 26 mars 2019

Signatures : Eric Bertinat, président

Maria Perez, secrétaire